

Privilège—M. Stanfield

législature. Si le Parlement, maintenant que la chose est connue, n'examine, par l'entremise du comité permanent de privilège et élection, les répercussions de ces directives et la façon dont on les a appliquées, peut-être que l'histoire accolera l'épithète de dérisoire à notre législature actuelle, quand les sociologues et les politologues se pencheront sur nos faits et gestes.

Depuis quelques mois, Votre Honneur a dû prendre des décisions difficiles. Que nous vivions une législature dérisoire ou non, depuis six à huit mois, nous avons été saisis de questions de sécurité de toutes sortes, de toutes formes et de toutes tailles, donnant lieu à toutes sortes de circonvolutions, de contradictions, d'aveux, d'erreurs et d'ignorance. Je ne les reprendrai pas tous aujourd'hui.

Si l'affaire n'était pas si importante, je serais presque ébranlé par des propos que le vice-premier ministre (M. MacEachen) a tenus vendredi et que le premier ministre a repris indirectement aujourd'hui. En règle générale, le député de New Westminster (M. Leggett) apporte des arguments constructifs et convaincants, mais dans ce cas-ci, je ne peux accepter ce qu'il a dit. Le premier ministre a affirmé qu'aucun député actuel ne faisait l'objet d'une surveillance électronique. Mais qu'est-il arrivé aux candidats à la 30^e législature? Et qu'arrivera-t-il à ceux qui voudront se faire élire à la 31^e? Nous sommes les représentants du peuple et de ses droits. D'autres députés se sont chargés de le rappeler. Je me suis porté candidat et j'ai été élu à la 30^e législature. J'ignore si mon nom figurait sur une liste.

● (1622)

Rien de ce qui a été dit ici aujourd'hui ne peut être approfondi et défini en comité pour établir que l'on a surveillé un certain nombre de Canadiens. Il y a 264 députés ici et un nombre global possible de 1200 candidats se présentant à ces 264 postes lors des élections. Cependant, après avoir entendu le discours qu'a prononcé le premier ministre je me sens obligé, sauf le respect que je vous dois, d'apporter ma participation, si minime soit-elle. Il est quelque peu stupéfiant que je le fasse, étant donné que le vice-premier ministre et le premier ministre ont suggéré de renvoyer cette affaire à la Commission McDonald; cependant, le premier ministre, avec raison peut-être, lors de l'insurrection de 1970, appréhendée ou non, était très inquiet parce qu'un groupe extra-parlementaire était censé s'être organisé et/ou avoir laissé entendre qu'il prendrait certaines choses en main.

Aujourd'hui, cependant, le gouvernement prétend que la question fondamentale de la surveillance des candidats et des députés du Parlement par la GRC ou les forces de sécurité devrait être confiée à un autre organisme, créé par la Chambre. Les commissions royales sont créées par le Parlement qui est certainement la plus haute cour du pays.

J'ai été frappé tout au long de ce débat sur cette question de privilège, et cela me semble très éloquent, par le fait qu'ordinairement on peut discourir et faire montre de beaucoup d'éloquence en citant précédents après précédents du modèle des parlements. On remonte à Beauchesne, à May, au modèle des parlements; et on remonte la Tamise pour aller fouiller dans les gros volumes poussiéreux des précédents parlementaires du modèle des parlements. Cependant, jusqu'ici, je n'ai pas

entendu un seul orateur, en particulier du côté du gouvernement même mentionner des précédents parlementaires.

La question que Votre Honneur doit trancher est si extraordinairement unique qu'elle n'a jamais été soulevée auparavant. Quelqu'un d'entre nous peut-il s'imaginer le modèle des parlements en train de se demander si Scotland Yard ou le M-15 ou quel que soit le nom que l'on donne à cet organisme, possède une liste de directives à suivre pour surveiller des candidats qui se présentent aux élections générales? Le seul fait de se poser la question, monsieur l'Orateur, seulement l'évoquer de façon fugitive, la fait paraître tout à fait ridicule. Cependant, comme la question a été soulevée et qu'elle est là, quels que soient les précédents; comme le député de New Westminster l'a mentionné, il est évident que l'on n'approuve pas une pratique dangereuse tout simplement parce qu'on la connaît. Quand elle est connue, on doit prendre les mesures qui s'imposent et c'est ce qui incombe à la présidence. C'est néanmoins ce que les députés qui ont pris part à ce débat ont essayé de prétendre.

La question que doit juger Votre Honneur est absolument unique et extraordinaire et ne s'est jamais posée à personne, car on n'imagine guère le gouvernement britannique assumant le rôle odieux de débattre des instructions à la gendarmerie pour faire surveiller les députés. Le premier ministre assure qu'il en est ainsi depuis 30 ans. Je ne sais pas quand ce code d'instruction a été fixé, ni comment il l'a été, ni comme l'a dit le député d'Halifax, quelles peuvent être les implications de certains des termes utilisés. Toutes ces questions, monsieur l'Orateur, ne peuvent trouver de réponse qu'en comité. Il y a peut-être toute une liste de députés de la Chambre qui sont soumis à cette surveillance et nous ne pouvons abdiquer notre responsabilité et ne pas faire examiner la question. Je ne sais comment on qualifiera ce Parlement en dernier ressort, mais je ne voudrais pas qu'on en dise que ce n'était qu'un simulacre de parlement.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de Halifax (M. Stanfield) d'avoir soulevé cette question de privilège. Nous ne savons pour combien de temps nous sommes encore ici, mais si c'était là sa dernière intervention, elle serait à porter à son palmarès.

Je ne crois pas utile de reprendre les arguments qui ont déjà été avancés en faveur de la question de privilège soulevée, car l'affaire est claire. Comme quelqu'un l'a dit, si l'on doit accorder ici le bénéfice du doute, il faut le faire en faveur des droits et des privilèges de cette institution. A mon avis, si le pouvoir exécutif ou la police ont pris des mesures qui peuvent avoir une incidence sur le fonctionnement de la Chambre, qu'il s'agisse des députés qui ont été élus ici ou des autres candidats qui se sont présentés, dans un cas comme dans l'autre, la question mérite d'être examinée par un comité de la Chambre des communes.

Toutefois, monsieur, j'ai pris la parole pour plaider en faveur d'un point particulier, qui a d'ailleurs déjà été évoqué à plusieurs reprises. Je veux insister énergiquement sur la question, d'autant plus que le premier ministre nous a demandé instamment de juger cette question en nous plaçant au-dessus de tout esprit de parti. Cela nous pouvons nous y engager.